

APOSTILLE

août / August 2012

Projet d'ordre du jour (non commenté)
Draft Agenda (unannotated)



PROJET D'ORDRE DU JOUR (NON COMMENTÉ)

proposé par le Bureau Permanent

* * *

DRAFT AGENDA (UNANNOTATED)

proposed by the Permanent Bureau

*À l'attention de la Commission spéciale de novembre 2012
sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille*

*For the attention of the Special Commission of November 2012
on the practical operation of the Apostille Convention*

PROJET D'ORDRE DU JOUR (NON COMMENTÉ)

proposé par le Bureau Permanent

* * *

DRAFT AGENDA (UNANNOTATED)

proposed by the Permanent Bureau

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Les séances commenceront à 9 h 30 pour s'achever à 18 h, à l'exception de la première (le 6 novembre), qui débutera à 14 h 30. La pause déjeuner se tiendra de 13 h à 14 h 30. Les pauses thé ou café auront lieu de 11 h 00 à 11 h 15, et de 16 h 00 à 16 h 15.

Le programme proposé sera suivi avec une certaine souplesse et pourra être modifié en fonction de l'avancée des discussions.

Un comité de rédaction sera constitué en début de réunion en vue d'aider à la préparation des Conclusions et Recommandations, qui seront soumises pour adoption le dernier jour.

Mardi 6 novembre 2012

Après-midi

- 14 h 30
- Ouverture de la réunion par M. Paul Vlas, Président de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé
 - Élection du Président et des Vice-présidents de la Commission spéciale
 - Accueil par M. Hans van Loon, Secrétaire général
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Présentation des documents, notamment du projet de Manuel Apostille (Doc. prélim. No 2), qui servira de support de travail pendant la réunion

1. LE POINT SUR LA CONVENTION APOSTILLE

État présent de la Convention Apostille, y compris l'e-APP
 Tour de table : les États sont invités à rendre compte des efforts déployés en vue de l'adhésion à la Convention et / ou de la mise en œuvre de l'e-APP

Promotion de l'adhésion : présentation générale sur les avantages que procure la Convention, bref exposé des raisons pour lesquelles certains États ont décidé d'y adhérer, et présentation du rapport *Investing Across Borders* publié par la Banque mondiale [à confirmer]

Rapport sur l'état présent de la mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale de 2009

L'« Espace Apostille » du site web de la Conférence de La Haye

Développements régionaux

Réception d'ouverture offerte par le Bureau Permanent

Mercredi 7 novembre 2012

Matin

2. APPLICABILITÉ DE LA CONVENTION

9 h 30

Le concept d'« acte public » (principe général et cas particuliers : traitement des copies, actes non signés, actes multiples, actes électroniques / numérisés, etc.)

Documents exclus

Actes établis par des organisations intergouvernementales

Autres questions d'applicabilité (y compris mesures transitoires, utilisation d'Apostilles dans les États non contractants, objections à l'adhésion, États successeurs)

L'obligation de prévenir la légalisation lorsque la Convention s'applique

Après-midi

3. AUTORITÉS COMPÉTENTES ET ACCÈS AUX SERVICES D'APOSTILLE

14 h 30

Désignation des Autorités compétentes

Rôle des Autorités compétentes (notamment dans la vérification de l'origine des actes publics)

Examiner la prestation des services d'Apostille (notamment en vue d'adopter une procédure en une étape)

Établir des bonnes pratiques à l'attention des Autorités compétentes (notamment en tenant des statistiques, en élaborant des instructions, en adoptant des méthodes de prestation efficaces)

4. ÉMISSION D'APOSTILLES

Forme de l'Apostille

Mentions supplémentaires (hors de la zone contenant les 10 rubriques requises)

Modèles d'Apostille multilingues

Compléter l'Apostille

Différentes méthodes de signature (y compris les signatures électroniques)

Moyens d'apposition (notamment pour les actes établis sur plusieurs pages)

Motifs de refus d'émission d'une Apostille

Frais

Jeudi 8 novembre 2012*Matin***5. ENREGISTREMENT DES APOSTILLES**

- 9 h 30 Registre obligatoire
 Format du registre : papier, électronique (à usage interne uniquement), e-Registres (registres auxquels les destinataires d'Apostille peuvent avoir accès en ligne)
 Informations à consigner dans le registre

6. ACCEPTATION ET REJET DES APOSTILLES DANS UN ÉTAT DE DESTINATION

- Motifs permettant et ne permettant pas de rejeter des Apostilles
 Validité illimitée des Apostilles
 Demande de confirmation présentant les procédures d'émission
 Conseils aux utilisateurs et aux Autorités compétentes dans le contexte du rejet d'une Apostille

7. CALENDRIER DE LA PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION SPÉCIALE**8. AUTRES QUESTIONS***Après-midi***9. LE PROGRAMME APOSTILLE ÉLECTRONIQUE (e-APP)**

- 14 h 30 Avantages de l'e-APP
 Conclusions des récents forums sur l'e-APP (Madrid et Izmir)
 Mise en œuvre de l'e-APP
 Émission des e-Apostilles
 Acceptation des e-Apostilles

Vendredi 9 novembre 2012*Matin***10. MANUEL APOSTILLE**

- 9 h 30 Discussion sur les autres questions couvertes par le projet de Manuel Apostille et adoption dudit manuel

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Discussion et adoption des Conclusions et Recommandations

Fin de la Commission spéciale – la clôture de la réunion est prévue à 13 h.